



La taxe de séjour en location saisonnière



Il est aujourd'hui tellement simple de louer son logement grâce à Airbnb ou Abritel que l'on oublie parfois qu'il y a des règles à respecter, notamment d'un point de vue fiscal. Parmi celles-ci, la **taxe de séjour** est sans doute l'une des moins connues. Voici un petit guide expliquant son fonctionnement.

Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est un impôt touristique dont le montant est **fixé par les pouvoirs locaux**. Il s'agit d'une taxe sur les nuitées des visiteurs qui est utilisée pour financer les dépenses des municipalités en lien avec la venue de touristes, comme les dépenses de sécurité ou de protection des espaces naturels.

Elle est facturée aux voyageurs mais doit être **prélevée par l'hôte** : c'est donc une composante du prix du séjour.

Pendant longtemps, seuls les hôtels étaient tenus de payer la taxe de séjour. Toutefois, suite aux demandes répétées des hôteliers, La loi impose désormais à tous les meublés de tourisme de la collecter également.

Doit-on payer la taxe de séjour si on loue un bien sur Airbnb ?

La plateforme a étendu le prélèvement automatique de la taxe de séjour à une vingtaine de communes françaises dans le souci d'améliorer ses relations avec les pouvoirs publics. Vous retrouverez la liste de toutes les villes concernées en bas de l'article.

Il reste toutefois de très nombreux endroits où elle n'est pas prélevée automatiquement, même si la plateforme étend peu à peu la liste des villes concernées. Lorsqu'elle l'est, Airbnb l'indique sur le compte du propriétaire (*mes annonces > gérer l'annonce et le calendrier > adresse*). Si rien n'apparaît sur votre compte, il est peut-être nécessaire de **se renseigner auprès de la mairie** de votre ville pour vous assurer que vous n'enfreignez pas la loi, car des sanctions pour défaut de déclaration et retard de paiement sont prévues.

Doit-on payer la taxe de séjour si on loue un bien sur un autre site (Abritel, Locasun, LeBonCoin, ...) ?

Les autres sites de location sont en retard dans le domaine : **seul Abritel** a instauré un prélèvement automatique de la taxe depuis janvier 2017, mais uniquement à Paris. Pour les autres villes, le site recommande simplement de se renseigner auprès des autorités locales.

En ce qui concerne les plateformes moins connues, comme Locasun, PapVacances, Le Bon Coin, Se Loger Vacances ou encore MisterBandB, vous devez prélever et reverser la taxe de séjour vous-même.

Liste des villes où le paiement de la taxe de séjour est automatique sur Airbnb

Aime-La-Plagne - Aix-en-Provence - Ajaccio - Angers - Annecy - Antibes - Arcachon - Arles - Avignon
Biarritz - Bordeaux - Boulogne Billancourt - Bourg-Saint-Maurice - Brest - Cannes - Chamonix
Clermont-Ferrand - Colmar - Deauville - Dijon - Grasse - Grenoble - Huez - La Baule-Escoublac
La Rochelle - Lacanau - Le Mans - Les Allues - Les Belleville - Les Deux Alpes - Lille - Lyon - Marseille
Megève - Montpellier - Morzine-Avoriaz - Nîmes - Nantes - Nice - Paris - Perpignan - Rennes
Saint-Bon Tarentaise - Saint-Lary - Saint-Malo - Strasbourg - Tignes - Toulouse - Val d'Isère - Versailles

Airbnb met fréquemment à jour la liste des villes concernées. Rendez-vous sur [cette page](#) pour la suivre.

[Retour sur site](#)

